

L'esquisse d'une solution pour le domaine de Fabrégas

PATRIMOINE Le conservatoire du littoral pourrait acquérir la partie de la propriété mise en vente par le conseil général. La ville est sollicitée pour assurer la gestion du projet

Une solution est peut-être en train de se dessiner pour assurer la sauvegarde du domaine de Fabrégas. Depuis que son propriétaire, le conseil général, a décidé de mettre en vente le château et un hectare de terrain tout autour, son avenir suscite quelques inquiétudes.

Car même si une grande partie de la soixantaine d'hectares du domaine est inconstructible et intégrée à la zone Natura 2000 du site du Cap Sicié, les riverains ont encore en tête le projet de construction d'un village vacances, abandonné il n'y a pas si longtemps. Surtout, les collectivités, ville et agglomération, n'ont pas caché qu'elles n'ont pas actuellement les budgets pour acquérir le bien mis en vente par le département.



Une solution se dessine pour assurer la sauvegarde d'un patrimoine cher au cœur des habitants de Fabrégas. Le domaine pourrait conserver sa vocation agricole, s'il est racheté par le conservatoire du littoral et si la ville peut prendre en charge le plan de gestion. (Photo doc)

Une vocation agricole

Samedi dernier, à l'occasion d'une réunion du Comité d'intérêt local de la Seyne Ouest et Sud consacrée au quartier de Fabrégas, la quinzaine de personnes présentes et les membres du bureau de l'association ont

cependant obtenu des informations rassurantes de la part du conseiller général du canton, Gilles Vincent. « Il y a quarante-huit heures, un tour de table entre le conseil général, Toulon Provence Méditerranée, la ville et le conservatoire du littoral a permis de trouver un consensus autour de la vocation agricole du site » a-t-il indiqué.

« J'ai amené le directeur du conservatoire sur le site et j'ai un accord de principe pour l'achat, a poursuivi Gilles Vincent. Cela ne sera pas possible en 2009 pour des questions de budget, mais il est envisageable en 2010. Le conservatoire ne pose qu'une condition : il veut aussi récupérer sept hectares de terres agricoles pour construire un projet viable. On

s'oriente donc vers la vente de la bâtisse et du terrain autour pour 1,5 million d'euros et le don des sept autres hectares par le conseil général. »

La ville en gestionnaire ?

Reste un problème : la loi

ne permet pas que le conservatoire gère lui-même ses propriétés. TPM et le conseil général n'en ont pas la vocation. « Seule la ville peut prendre en charge le plan de gestion d'un tel projet, a poursuivi Gilles Vincent. Marc Vuillemot est a priori favorable, nous porterons ensemble ce projet. » « Je suis pour qu'on trouve une solution et celle-là me

convient, confirme Marc Vuillemot. Maintenant, il faut que j'en parle au conseil municipal avant de donner un accord de principe et il faut aussi qu'on l'étudie pour voir si elle est réalisable, financièrement parlant. »

En tant que gestionnaire, la ville aurait à sa charge la rénovation du château : « Au moins 900 000 euros » avance Gilles Vincent.

Quatre partenaires impliqués

Le nerf de la guerre : voilà donc ce qui pourrait faire capoter le projet. Dans le mois qui vient, Gilles Vincent espère recueillir les accords de principe de tous les partenaires impliqués : le conseil général pour les 40 hectares en zone sensible qui restent sa propriété, TPM en tant que responsable de la gestion du site Natura 2000, le conservatoire du littoral qui deviendrait propriétaire du château et la ville qui en serait le gestionnaire. « Ensuite, a-t-il dit aux membres du CIL emballés par ce projet, il faudra chercher les sous. » Ce n'est pas gagné !